

Flash Tri



Le journal d'informations du SIVED - Printemps 2015



**Trier ou payer
encore plus !**

**Retrouvez notre enquête
spéciale en page 6**

Dossier

Les déchets
de jardin et
de cuisine
page 4

Et demain ?

Le SIVED vous
présente ses
projets
page 8

Prévention déchets

Le Commerce
Engagé pour mieux
consommer
page 10

Compostage

Un composteur
dans votre jardin
page 12



« Nous trions pour les Hommes qui viendront »

Cet éditorial met l'accent sur l'intérêt économique et écologique de trier nos déchets et combien coûterait le service ordures ménagères si nous n'avions pas mis en place la collecte sélective.

Pour autant vous avez constaté que ce service continue tranquillement d'augmenter alors même que certains d'entre vous jouent le « jeu » et que d'autres continuent de jeter sans trier leurs déchets, plombant ainsi les efforts des plus vertueux d'entre nous.

COMMENT LE LEUR EXPLIQUER, COMMENT LES CONVAINCRE ?

Le SIVED continue, quant à lui, de travailler à l'amélioration de nos performances, de multiplier ses actions de communication et de gérer au mieux ce service malgré les hausses répétées des taxes nationales (TVA, TGAP) qui, pour nous inciter au tri, visent en partie à alourdir le coût de traitement des déchets non valorisés.

Ne revenons pas sur le mode de financement de ce service qui reste à ce jour calculé proportionnellement à la surface de votre domicile. Le principe d'un mode de financement plus proche de la quantité de déchets produite par chacun est à l'étude sous le nom barbare de « Tarification incitative ». Mais le débat sur ses modalités de mise en place et sur l'intérêt final de cette opération n'est pas abouti.

En attendant, ce numéro de notre Flash Tri rappelle les différentes actions du moment que je vous invite à découvrir et à vous approprier !

Notre territoire mérite qu'on s'en occupe et le SIVED fait parti des acteurs qui s'y attèlent, alors que d'autres préfèrent l'aventure.

André GUIOL
Président du SIVED

Flash Tri, le journal d'informations du SIVED

Syndicat Intercommunal
pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets
Bâtiment H5, quartier de Paris
174 route du Val - CS 70 325
83 175 Brignoles Cedex
04 98 05 23 53
sived@sived83.com

Rédaction et conception :
Service communication du SIVED
Impression : Imprimerie SIRA
Distribution : Adrexo
Tirages : 25 000 exemplaires



Actualités

L'essentiel à retenir



ATTENTION :

Le 1er mai est un jour sans collecte, ne sortez pas vos sacs ou bacs individuels. Merci

86^e Foire de Brignoles :

Venez nous rejoindre sur notre stand, du 18 au 26 avril, dans le Grand Pavillon de la foire à Brignoles.

Cette année le stand est placé sous le thème des bio-déchets (déchets de cuisine et de jardin).

Au programme : la présentation de l'opération « Le SIVED en Poule Position » (voir article p 9), des conseils pour réussir son compost, des astuces anti gâchis pour lutter facilement contre le gaspillage alimentaire, mais aussi des animations pour les plus jeunes.

A noter également la participation du SIVED aux shows culinaires « Mangez Malin, gaspillez moins » le jeudi 23 avril à 11h et à 15h, sous l'égide du Commerce Engagé.

Venez nombreux !

Les meubles ont un nouvel avenir :

Dans le cadre du programme Eco-mobilier, le SIVED s'engage à mettre en œuvre de nouvelles actions de collecte et de recyclage de vos meubles usagés. Financée par l'éco-participation lors de l'achat de meubles neufs, et accompagnée par Eco-mobilier, cette action a pour objectif de favoriser la valorisation et le recyclage des meubles usagés. Retrouvez des bennes Eco-mobilier à votre disposition dans les Espaces-triS du SIVED.



Les petits gestes aux grands effets :

Pour éviter de générer trop de déchets d'emballages, préférez l'achat de produits en vrac ou à la coupe.

Légumes, fruits, pâtes, riz, céréales, bonbons, charcuterie, fromages... de plus en plus d'enseignes vous les proposent sans aucun conditionnement. Ils sont souvent moins chers que les produits déjà emballés et vous pouvez choisir la quantité qui vous convient. A défaut, préférez les grands conditionnements.

747 kilogrammes

C'est la quantité moyenne de déchets produits chaque année par un habitant du SIVED. (ordures ménagères, collectes sélectives et apports dans les Espaces-triS)



Le Pôle Valorisation déchets verts et bois à Tourves ouvre ses portes aux professionnels :

Le SIVED a ouvert en octobre 2013 son 7^{ème} équipement à Tourves : Le Pôle Valorisation déchets verts et bois. Cet équipement a pour objectif de transformer les déchets végétaux du territoire en granulés combustibles à destination des systèmes de chauffage. En plus de cette filière, le site produira à terme du compost, du paillage et des plaquettes forestières.

Le pôle est maintenant ouvert aux professionnels des espaces verts qui disposent déjà d'un compte professionnel au SIVED, à un tarif de 10 € la tonne. A l'heure actuelle, les quatre Espaces-triS du territoire continuent de collecter les déchets verts des entreprises au tarif de 56 € la tonne.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter au 04 98 05 23 53





Dossier

Les déchets de jardin et les déchets de cuisine

En moyenne, un habitant du territoire jette près de 115 kg de déchets de jardin chaque année, cela représente plus de 6 000 tonnes de déchets verts traités par le SIVED tous les ans.



Que faire de mes déchets de jardin ?

Face à un gisement important, le SIVED met à votre disposition des services afin de traiter les déchets de vos jardins. **Les quatre Espaces-triS du territoire vous accueillent pour y déposer vos déchets verts.** La montée en puissance du nouvel équipement du SIVED, le pôle valorisation déchets verts et bois à Tourves, permettra de traiter ces végétaux directement sur le territoire et de les valoriser en granulés de chauffage, en paillage et en compost.

Si vous n'avez pas la possibilité d'apporter vos déchets verts dans l'un des Espaces-triS du territoire, sachez qu'**il existe de petits broyeurs à végétaux à la location ou à l'achat à des prix abordables. Les broyeurs à végétaux permettent de réduire le volume de 60% à 80%.** Une fois broyés, ces déchets peuvent rejoindre le compost ou faire un excellent paillis pour protéger les plantes du froid en hiver. Compte tenu de l'utilisation ponctuelle d'un tel outil, il est intéressant de lui trouver une utilisation collective en s'associant, par exemple, entre voisins pour l'achat ou la location.

Note :

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 interdisant le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département du Var, a entraîné une nette augmentation de ces apports dans les Espaces-triS. Le SIVED met tout en œuvre pour répondre au mieux à cette forte croissance. Nous nous excusons auprès des administrés qui, ponctuellement, n'ont pas pu déposer leurs déchets.

Comment valoriser mes déchets de jardin à la maison ?

- Utilisez les produits de la taille de vos haies et de vos arbres pour allumer votre cheminée ou votre barbecue.
- Utilisez vos déchets verts après broyage pour pailler vos plantations qui seront protégées.
- Compostez vos déchets de jardin pour améliorer la qualité du sol de vos plantations.





Que faire de mes déchets de cuisine ?

Aujourd'hui, le poids de la poubelle ordinaire d'un habitant du SIVED est composée de 30% à 40% de déchets biodégradables. Ces déchets sont essentiellement issus de la cuisine : épluchures, restes de repas ou produits non consommés. Ces déchets sont facilement valorisables à la maison, grâce à des gestes simples. Le tout est d'y penser !

Du compostage :

Le compostage est la meilleure solution pour valoriser facilement et utilement vos déchets de cuisine. Pour en savoir plus, rendez-vous **page 12**.

De la nourriture pour mes animaux :

Les déchets de cuisine peuvent également servir de nourriture à vos animaux domestiques. Les déchets carnés et laitiers, le pain, etc peuvent nourrir les chiens et les chats. Les épluchures de fruits et légumes, le pain, les tontes de pelouse sont appréciés par les poules et les lapins.

Ces astuces permettent de diminuer votre production de déchets et de réduire l'achat de nourriture pour animaux.

Comment réduire mes déchets de cuisine ?

➔ **S'attaquer au gaspillage alimentaire.**

Des gestes simples vous aident à limiter le gaspillage alimentaire :

- utiliser et manger en priorité les produits entamés ou en dates courtes
- bien doser les quantités de produits à cuisiner pour éviter les restes
- cuisiner les restes de repas, les fonds de placards, les fanes et épluchures de légumes
- prévoir à l'avance ses repas et faire une liste de courses
- pratiquer les bonnes méthodes de conservation propres aux fruits et légumes
- bien ranger son réfrigérateur (certains produits doivent se ranger en haut ou en bas)

Pour plus d'astuces et de détails sur ces recommandations, téléchargez gratuitement le guide « Mes astuces anti gâchis » et profitez également des 36 recettes inédites sur :

<http://goo.gl/yStbBh>





Enquête



Trier ou payer encore plus ?

Le coût de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) fait parfois grincer des dents. L'élaboration d'un double scénario « avec et sans le SIVED » positionne les enjeux du tri des déchets sous un nouvel angle.



Scénario 1 :

Je ne trie pas !

Imaginez votre commune sans aucune collecte sélective. Les déchets ne sont pas apportés en Espaces-triS pour être recyclés ou valorisés. Vous déposez donc vos rebus à la décharge. Les bacs jaunes, les colonnes d'apports volontaires (papier et verre) et les Espaces-triS du SIVED n'existent pas. Vous pouvez mettre tous les déchets dans un seul sac. Vous gagnez de l'espace chez vous : plus besoin de faire de la

place pour trier les emballages, le verre et les papiers. La consigne est simple, tous les déchets, quels qu'ils soient, vont dans votre poubelle ordinaire avec les ordures ménagères. En apparence, les choses se simplifient pour vous.

Le revers de la médaille n'est pas si brillant !

D'un point de vue personnel, votre poubelle « fourre-tout » représente alors plus de poids et de volume que d'ordinaire. Vous êtes contraint de sortir votre sac poubelle chaque jour devant votre porte ou de le déposer dans un bac collectif.

D'un point de vue écologique, si on extrapole la situation, l'absence de traitement et de recyclage de vos déchets engendrerait une hausse des pollutions atmosphériques, des milieux aquatiques et terrestres, une diminution des ressources naturelles et une dégradation de l'environnement en général.

Combien ça coûterait ?

En partant du principe que les déchets ne sont plus triés, mais simplement enfouis, voici ce que coûterait une tonne de déchets à la collectivité :

La collecte : 117 €

Le transport : 7 €

L'enfouissement : 75 €

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) : 32 €

TVA : 20 %

Au total, une tonne de déchets coûterait 277,20 € à la collectivité. En sachant qu'en 2014 le SIVED a collecté 39 269 tonnes de déchets sur le territoire, le coût de leur gestion en l'absence de tri s'élèverait à :

10 885 366, 80 €





Scénario 2 : Je trie !

A présent, nul besoin d'imaginer le scénario puisqu'il reflète la situation actuelle sur le territoire du SIVED. Vous devez sortir votre sac d'ordures ménagères et votre sac à emballages devant votre logement ou le déposer dans un bac collectif dans votre quartier. Vous pouvez également déposer sur demande, vos encombrants devant chez vous, afin qu'ils soient collectés pour être valorisés.

En ce qui concerne les autres types de déchets, vous disposez :

- d'une centaine de points d'apports volontaires pour le verre, les papiers et les textiles
- de quatre Espaces-triS et d'une déchèterie dans un rayon maximal de 15 km autour de votre habitation
- de composteurs à prix réduits pour valoriser les déchets biodégradables, quand vous disposez d'un jardin.



Combien ça coûte ?

Ces dispositifs ont bien évidemment un coût. Dans le schéma actuel de gestion des déchets, voici ce que coûte les différents types de déchets à la collectivité :

- 1 tonne d'ordures ménagères : 254 € (TVA à 10 % car des solutions de tri sont proposées)
- 1 tonne de déchets en collectes sélectives (emballages, verre, papiers) : 122,55 €
- 1 tonne de déchets apportés en Espaces-triS : 72,55 €

En 2014, le SIVED a collecté :

- 18 250 tonnes d'ordures ménagères soit, une dépense de 4 635 500 €
- 3 625 tonnes de déchets en collectes sélectives, soit une dépense de 444 243,75 €
- 17 394 tonnes de déchets en Espaces-triS, soit une dépense de 1 261 934,70 €

Au total, les frais de gestion des déchets sur le territoire du SIVED s'élèvent à :

6 341 678, 45 €

Trier correspond à une économie moyenne de 86 € par habitant et par an.





Et demain ?

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

Le SIVED lauréat de l'appel à projet « territoire zéro gaspillage, zéro déchet » :

Le SIVED et Ecoscience Provence se sont associés une nouvelle fois pour répondre à l'appel à projet « territoire zéro gaspillage zéro déchet » lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. L'objectif de Ségolène Royal est d'engager des territoires volontaires dans une démarche exemplaire et participative de réduction, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets.

En remportant cet appel à projet, le SIVED va pouvoir mettre en application de nombreuses actions telles que la création d'une Ressourcerie et la distribution de poules aux habitants.



La Ressourcerie

Le SIVED a pour projet d'ouvrir une Ressourcerie sur le territoire ! Les Ressourceries sont des établissements ayant pour vocation de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains objets considérés comme des déchets tout en incitant à changer de comportement.

Les Ressourceries s'articulent autour de quatre activités principales :

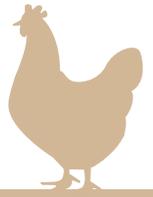
La collecte : les ressourceries s'approvisionnent en grande partie dans les déchèteries. Elles peuvent aussi proposer aux particuliers un service de collecte en porte à porte ou peuvent leur permettre de porter eux-mêmes leurs objets sur site.

La valorisation : les objets sont rénovés, réparés et nettoyés dans les ateliers afin de leur rendre toute leur valeur. Dans le cas où ils ne sont pas réparables, les ateliers vont détourner l'objet de son utilisation principale pour lui donner une nouvelle vie. Pour les objets non valorisables, ils sont démontés et les matières sont triées pour être recyclées dans les filières adéquates.

La revente : les Ressourceries revendent à but non lucratif et à faible coût l'ensemble des objets qui ont été revalorisés dans une boutique solidaire. (voir photo ci-dessus pour exemple)

L'éducation à l'environnement : les Ressourceries participent à changer le regard que l'on porte sur les objets en démontrant qu'ils ne sont pas forcément des déchets et qu'ils peuvent même constituer une ressource. Elles cherchent à initier un changement de comportement de la part des citoyens, notamment dans leur façon de consommer et de jeter.

Le fonctionnement des Ressourceries favorise la création d'emplois et la formation du personnel. Elles constituent ainsi un dispositif d'insertion par le travail.



« Le SIVED en poule position »

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets ménagers, le **syndicat lance l'opération « Le SIVED en Poule Position »**. L'objectif de cette initiative est de **détourner de la poubelle les déchets alimentaires** (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, etc.) produits par les foyers, mais également d'obtenir des œufs frais et locaux. La démarche est la suivante : le foyer achète **deux poules** auprès d'un éleveur local identifié par le SIVED et bénéficiera pour l'expérimentation d'**un poulailler gratuit**.

Un bulletin d'inscription permettra aux foyers intéressés par l'expérimentation de candidater et **une vingtaine d'entre eux seront sélectionnés**, pour participer à cette opération pilote (au moins un foyer par commune). L'expérimentation durera trois mois pendant lesquels les habitants s'engageront à aménager un espace de vie agréable pour les animaux. Ils signeront **une charte de bien être de l'animal** et devront également s'occuper des poules de façon régulière en les nourrissant et en entretenant le poulailler. Les familles d'accueil devront enfin **peser la quantité de déchets détournés** de leurs ordures ménagères et **estimer le nombre d'œufs produits** chaque mois. Elles bénéficieront également d'un accompagnement par un agent du SIVED.

La démarche connaît un franc succès au sein d'autres collectivités partout en France et les résultats de l'expérience s'avèrent très positifs : en effet, sachant que notre poubelle est constituée de 30% à 40% de déchets alimentaires et qu'une poule en consomme près de 150 kg par an, voilà une démarche qui ne manque pas de vertuosité, d'autant plus que vous serez récompensés par les 250 œufs qu'une poule peut vous offrir chaque année. Alors lancez-vous et accueillez des poules chez vous !

Si vous êtes intéressés par la démarche et que vous souhaitez obtenir plus de renseignements, **contactez le SIVED au 04 98 05 23 53 ou écrivez-nous à sived@sived83.com**.





Prévention déchets

Choisir le Commerce Engagé pour mieux consommer

Changer progressivement nos gestes du quotidien et les rendre compatibles avec les exigences environnementales, voici l'objectif du Commerce Engagé. Cette démarche, financée par le SIVED et mise en action par l'association Ecoscience Provence, vous accompagne pour vous aider à améliorer vos habitudes de consommation.

Des commerces s'engagent

Sous la forme d'un label, le Commerce Engagé met en valeur et favorise des pratiques écoresponsables chez les commerçants et les producteurs. Associé à un cahier des charges évolutif et construit en concertation avec les acteurs locaux, le label Commerce Engagé met en place des actions concrètes : déploiement d'un réseau de consigne de bouteilles, promotion des circuits courts, suppression des sacs à usage unique, réutilisation des emballages, amélioration de la gestion des déchets, etc.

Le Commerce Engagé c'est :

- moins de déchets
- une économie locale renforcée
- des ressources préservées
- un avenir durable et solidaire

Un essor national

Fort du succès rencontré sur le territoire du SIVED, le programme Commerce Engagé se déploie à l'échelle nationale (Guyane, Carcassonne, Pays d'Aix, Monaco) avec le soutien de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

Des reconnaissances européennes !

Le Commerce Engagé et le SIVED ont été récompensés par :

le prix spécial du Défi pour la Terre (2006),
le prix Mireille de l'Agence Régionale pour l'Environnement (2007)

les Trophées Européens de la Réduction des Déchets :
finalistes en 2010 et 2012 et vainqueurs en 2011 et 2014.

Repérez le macaron Commerce Engagé sur les vitrines des commerçants de votre commune et adoptez la « consomm'acteur attitude » en privilégiant ce mode de consommation écoresponsable.



Ecoscience Provence est une association à caractère scientifique partenaire de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

Depuis 2005, elle expérimente des méthodes pour aider le changement des habitudes de consommation dans le Var. La démarche de l'association suit deux grands principes fondamentaux : une approche scientifique et un travail de terrain en concertation avec les acteurs locaux.

Ecoscience Provence dispose d'une équipe d'ingénieurs écologues, d'animateurs sociaux et de communicants travaillant sur les grands domaines du Développement Durable.

Accompagner les acteurs locaux à renforcer et à approfondir leur démarche de responsabilité écologique, telle est la mission d'Ecoscience Provence.

Retrouvez producteurs et commerces engagés à côté de chez vous !



Commerces

À Brignoles :

Aesse informatique, Biocoop, Bio païs, Café passion, Fournil du fouloir à draps, Lafitau, La petite cave, Le paradis du fruit, Pâtisserie dalvia, Nicolle boucherie, Bijouterie artisanale DL, Le chat botté, Recyclerie tendance, Herbiovital, Yves Rocher, Calipage papeterie varoise, Le bateau blanc, Hestia décor, Casino, Bricomarché

À Carcès :

Les Moulins Aulfés

À Cotignac :

De l'autre côté du ciel

À Correns :

Proxy Alimentation, Hair Nature

À Garéoult :

Lafitau, Vival, Casino

À Néoules :

Le Coin du Four

À Rocbaron :

Lafitau, Super U

À La Roquebrussanne :

Station service

À Tourves :

Clément Chocolatier, Leï Tarraieto



Producteurs

À Brignoles :

Domaine des Annibals, Domaine Le Clos du Pavillon, LC Horticulture, Rucher St. Sébastien

À La Celle :

Domaine de la Gayolle
Les chèvres du Candelon

À Correns :

Cave des Aspras, Mon petit potager

À Garéoult :

Le potager du cabanon

À Mazaugues :

Ferme Saint Gall

À Rocbaron :

Le Vallon de Limbaud

À La Roquebrussanne :

Agriculteur maraîcher - M. VENEL
Fromagerie des Vallons, L'âne des Collines

À Sainte Anastasie :

Maurice CIGALON - confitures artisanales
Couleur Mohair

À Tourves :

Agriculteur maraîcher - M. GUILLAUME
Confitnature, Le potager d'à côté
Les p'tits poulaillers de Laetitia
Apiculteur récoltant - M. BAUDIME

Contact :

Association Ecoscience Provence; Hôtel de ville - 83 170 La Celle
téléphone : 04 94 69 44 93 / courriel : contact@commerce-engage.com
www.ecoscienceprovence.com / www.commerce-engage.com



Compostage

Vous souhaitez installer un composteur dans votre jardin ? Le SIVED vous accompagne !

Le compost issu des bio-déchets sert d'amendement organique pour enrichir les sols. Il est fréquemment utilisé pour les potagers, les jardins d'ornement (pelouses, fleurs,...), les cultures (vignes, vergers,...) et la fabrication de terre végétale. Composter ses propres déchets dans son jardin est le circuit de valorisation idéal, à la fois économique et écologique, il ne nécessite ni transport, ni coût de traitement et limite les achats d'engrais pour le jardin.

Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques : épluchures de légumes et de fruits, restes de repas, déchets de jardin, etc. Il faut veiller à alterner les couches de déchets (humides et secs, grossiers et fins) et éviter de mettre des végétaux malades ou des mauvaises herbes en graines.

Quel est le modèle de composteur fourni par le SIVED ?

Le composteur est de couleur verte. Il est fabriqué en plastique 100% recyclé et présenté en kit. Ses dimensions une fois monté sont les suivantes : 820x700x700 mm. Il a une capacité de 320 Litres. Dimension du carton fermé (760x590x200mm). Le bio-seau et le piquet aérateur sont fournis avec.

Comment s'inscrire pour obtenir un composteur auprès du SIVED ?

Par courrier :

Remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-le à l'adresse suivante :

SIVED
Bât H5, quartier de Paris
174, route du Val
CS 70 325
83175 Brignoles cedex

Par courriel : sived@sived83.com

Par téléphone : 04 98 05 23 53

Par fax : 04 98 05 23 56

Attention :

- Aucune confirmation de commande ne vous sera adressée (vous serez informés par courrier de la prochaine distribution).
- Le délai d'attente pour obtenir un composteur varie de un à trois mois.
- Il ne faut pas envoyer de chèque.

Quelles sont les modalités d'inscription ?

- Participation de 15 € l'unité lors du retrait du composteur par chèque bancaire ou postal, à l'ordre du Trésor Public (solde pris en charge par le SIVED et la mairie).
- Séance d'information facultative organisée lors de la distribution du composteur (30 à 40 minutes).

Bulletin d'inscription pour obtenir un composteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Commune :

N° de téléphone :

Nombre de composteurs souhaités* :

* dans la limite de deux par foyer et selon conditions

